

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
MERCREDI 05 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 05 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Michel DOPPLER, doyen de l'assemblée.

**Présents** : M. LORDIER Gilbert

M. ROBIN Michel, M. DEMEUSY Serge, Mme NOËL Huguette, M. DOPPLER Michel, Mme FRENOIS Louisa, Mme GATINE Bernadette, M. MIKULA Cédric, Mme DIEU Sylviane, M. BRION Philippe, Mme CHEVALIER Bernadette, M. VELSCH Régis, Mme REZETTE Corinne, M. WATELET Jackie, Mme CHARTON Michèle, M. ROBIN Simon, Mme BARET PRIEUR Odile, M. VIZCAÏNO Edouard, Mme TUPEANSKAS Héloïse, M. KLINOWSKI Franck, Mme RICHARD Aude, M. LOUSTH Philippe.

**Absents excusés** :

M. LAMOUREUX Joël donnant pouvoir à M. LORDIER Gilbert

Tout d'abord, Monsieur LORDIER Gilbert, maire par intérim, demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en hommage à Monsieur DASSIMY Alain, Maire de la commune depuis 2020 et décédé le 21 mai dernier.

Monsieur le maire par intérim informe que le conseil municipal doit être au complet pour l'élection d'un nouveau maire. Aussi, suite au décès de Monsieur Alain DASSIMY et à la démission de Martine BRULE, Éric BROCARD et Christine PAULIN de leur fonction de conseillers municipaux de la ville de Carignan, il est nécessaire de compléter le conseil municipal.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, M. Joël LAMOUREUX, Mme Aude RICHARD et M. Franck KLINOWSKI suivants immédiatement sur la liste « Carignan, continuons ensemble » et M. Philippe LOUSTH suivant immédiatement sur la liste « Carignan Demain » sont installés en qualité de conseiller municipal.

Monsieur LORDIER, maire par intérim leur souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

La séance est ensuite présidée par le doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur DOPPLER Michel.

**Secrétaire de séance** : Monsieur le Maire par intérim invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance et propose Madame TUPEANSKAS Héloïse, benjamine de l'assemblée, pour remplir ces fonctions et est désignée secrétaire de séance.

**Procès-verbal de la séance du 15 avril 2024 :**

L'ensemble du Conseil Municipal, ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 15 avril 2024, dispense le secrétaire de séance de lire en intégralité le compte-rendu inscrit sur le registre des délibérations.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

**Toutes les décisions prises sont adoptées.**



Le conseil municipal a nommé pour assesseurs : Mme FRENOIS Louisa et M. VELSCH Régis.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

## **Institution et Vie Politique**

### **N° 2024-026 : Election du Maire.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-14, selon lequel le conseil municipal doit impérativement se réunir dans les 15 jours qui suivent le décès du Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après appel à candidature, M. LORDIER Gilbert se porte candidat ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 23

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

– **M. LORDIER Gilbert : 22 voix (vingt-deux voix)**

M. LORDIER Gilbert ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

### **N° 2024-027 : Détermination du nombre d'adjoints**

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'adjoints au Maire à élire et explique que les différents projets en cours nécessitent un investissement en temps et en personne.

Il est par conséquent demandé au conseil municipal d'élire 6 adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 22 voix Pour et 1 voix Contre (M. VIZCAÏNO Edouard) DECIDE** de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 6.

### **N° 2024-028 : Election des adjoints**

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Aussi, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire est déposée.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

M. VELSCH Régis et Mme FRENOIS Louisa, assesseurs, procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 23

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 6

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 12

A obtenu :

**- La liste présentée a obtenu 17 voix (dix-sept voix)**

- La liste présentée a obtenu la majorité absolue.

Sont proclamés adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

⇒ M. ROBIN Michel

⇒ Mme FRENOIS Louisa

⇒ M. DOPPLER Michel

⇒ Mme NOËL Huguette

⇒ M. DEMEUSY Serge

⇒ Mme GATINE Bernadette

*Madame Héloïse TUPEANSKAS fait remarquer qu'il aurait été souhaitable que la liste proposée ainsi que quelques explications soient présentées à l'ensemble des conseillers avant de procéder au vote.*

## Questions diverses

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et informe les membres que le prochain conseil aura lieu le mercredi 19 juillet 2024 à 19h00 en vue de procéder notamment à la mise en place des différentes commissions de travail.

Le secrétaire,  
Héloïse TUPEANSKAS

Le Maire,  
Gilbert LORDIER

